



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11 AVR. 2024
ID : 085-200061265-20240404-2024_3_10-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2024-3-10

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 11 AVR. 2024
- la publication le : 11 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Catherine GALAND, Thierry FAVREAU, Muriel HABERT, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Isabelle DURANTEAU, Béatrice BESSONNET à Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Mylène BLANCHARD, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Dominique MALARY, Sabrina PROUTEAU à Marie-Renée GAZEAU.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

ALSH BREM SUR MER – Renouvellement de la
convention pour l'utilisation de l'école publique de
Brem sur Mer par l'ALSH de Brem sur Mer
pour l'été 2024

Les 4 premières semaines des vacances scolaires d'été, l'Accueil de Loisirs de Brem sur Mer augmente sa fréquentation ce qui demande une plus grande surface d'accueil.

Une convention a donc été mise en place entre le CIAS et la Commune de Brem sur Mer afin d'utiliser, à titre gracieux, une partie des locaux de l'école publique. Celle-ci doit être reconduite chaque année. La convention est présentée en annexe.

Il est proposé de la reconduire pour l'été 2024.

Le Conseil d'Administration,
 Dûment convoqué,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code de l'action sociale et des familles,
 Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
 Vu le projet de convention soumis,
 Vu le rapport,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention pour l'utilisation de l'école publique de Brem sur Mer, à titre gracieux, par l'ALSH de Brem sur Mer pour la période du 08 juillet au 02 août 2024,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Givrand, le 8 avril 2024,
 Le Vice-Président du CIAS,



 Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.